

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID : 016-211600648-20230926-202338-DE

**MAIRIE de BRIGUEUIL
CHARENTE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 26 septembre, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert ROUGIER, Maire, à 18H00.

**Présents : 11
Procurations : 02
Votants : 13**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Date de convocation du Conseil Municipal : 14 septembre 2023

**Pour : 13 Contre : 00
Abst./Blancs/Nuls : 00**

PRESENTS : Mmes et M. ROUGIER R., GROS B., DESCOURVIERES R., OZENNE N., ROCHE D., BEAULIEU Cl., ROCHER Ch., LAVAUZELLE I., TERNET C., COUTANT M., GUENE F. .

ABSENTS : M. JOULIA G., Mme FREMERY Cl., Mme GOURSAUD Ch., (excusés).

Affiché le : 28 septembre 2023

Mme TERNET Carole a été élue secrétaire de séance.

M. JOULIA Guillaume a donné procuration à M. DESCOURVIERES Roger.
Mme FREMERY Claire a donné procuration à M. ROCHE Dominique.

OBJET : Avis sur acquisition du bâtiment « ancien abattoir » cadastré section G n° 109 « le Bourg » auprès de Monsieur RIFFAUD René et Madame AMELINE Catherine

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, par délibération en date du 07/06/2021, il avait été décidé d'acquérir la parcelle G n° 108 « le Bourg », dans le cadre de la liquidation judiciaire de l'entreprise EURL Tondusson Devautour, auprès de la SELARL HIROU.

Les actes notariés relatifs à cette acquisition ont été signés le 19/04/2023.

Monsieur le Maire précise que sur la parcelle communale G n° 108 est implanté un bâtiment en ruine « ancien abattoir », cadastré section G n° 109, situé « le Bourg », d'une surface de 30m2. Il est donc pertinent de procéder à son acquisition.

Après discussion et accord verbal avec les propriétaires actuels, Monsieur RIFFAUD René et sa sœur Madame AMELINE née RIFFAUD Catherine, Monsieur le Maire propose d'acquérir ce bien pour un euro symbolique, sa valeur étant estimée à 100, 00 €.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal quant à l'acquisition du bien cadastré section G n° 109, « le Bourg » à Brigueuil.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- à l'unanimité, par vote à main levée,

- décide d'acquérir, auprès de Monsieur RIFFAUD René et Madame AMELINE née RIFFAUD Catherine, le bien cadastré section G n° 109, « le Bourg » à Brigueuil,

- accepte d'acquérir ce bien pour un euro symbolique,

- précise que tous les frais relatifs à cette acquisition seront pris en charge par la commune,

- désigne Maître Brigitte De BOYSSON, (ou à défaut son successeur) notaire à CONFOLENS 16 500 - 25, Avenue du Général de Gaulle, pour l'établissement des actes d'acquisition,

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes, ainsi que toutes pièces utiles.

Un plan est annexé à la présente délibération.

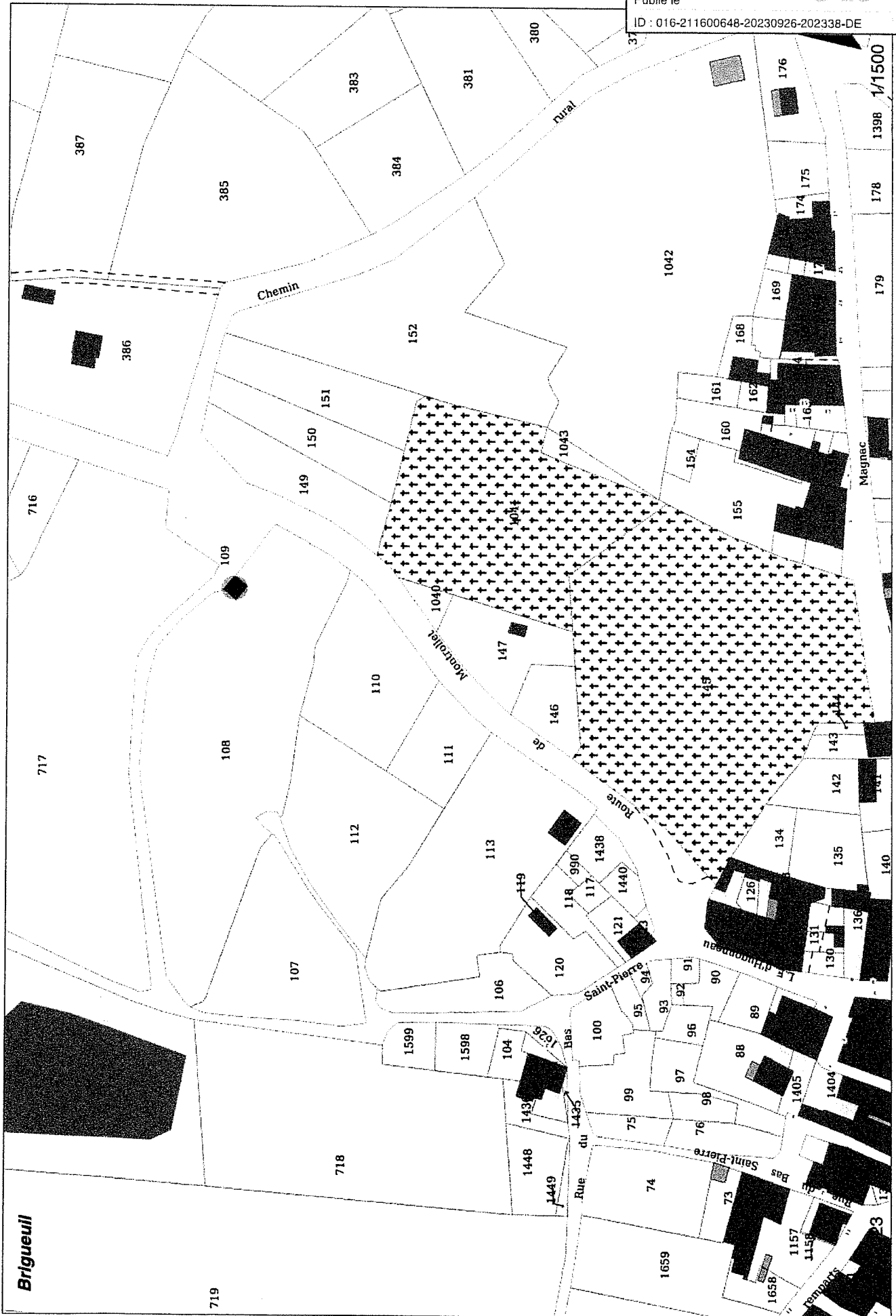
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.
A BRIGUEUIL le 28 septembre 2023



Le Maire,
Robert ROUGIER

Envoyé en préfecture le 28/09/2023
Reçu en préfecture le 28/09/2023
Publié le
ID : 016-211600648-20230926-202338-DE

5107



Brigueuil